



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 9 juin 2016

Communiqué de Presse

Projet de parc éolien des « Useroles » à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière et Billy-lès-Chanceaux La préfète de la Côte-d'Or a délivré les autorisations d'exploiter

Le projet des « Useroles »

Le **projet des « Useroles »** consiste en la création d'un parc éolien au Centre du département de la Côte-d'Or (21) sur les communes de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière et Billy-lès-Chanceaux.

Christiane BARRET, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or, **a délivré le 9 juin 2016, l'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour 6 éoliennes et 2 postes électriques de livraison à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière et 2 éoliennes à Billy-lès-Chanceaux.**

Les projets éoliens doivent également obtenir un permis de construire. Les permis ont été délivrés au nom de l'État le 12 janvier 2015.

Les deux décisions ont été prises à l'issue d'instructions administratives approfondies, au titre du permis de construire et des ICPE.

Dans le cadre de la procédure ICPE, une enquête publique a été menée, marquée par une participation importante et qui a donné lieu à un avis favorable sans aucune observation ni réserve rendu par la commission d'enquête. Cette dernière a estimé, après avoir pesé les arguments positifs et négatifs résultant de l'enquête, que le bilan était majoritairement positif et que les incidences environnementales avaient bien été prises en compte.

Ce parc sera composé de 8 éoliennes d'une puissance unitaire prévue de 2,4 MW, soit une puissance totale de 19,2 MW, pour une hauteur en bout de pale de 150 m.

La procédure d'autorisation unique instaurée par la loi de transition énergétique et entrée en vigueur de 1^{er} novembre 2015 simplifie ce processus d'instruction puisqu'une seule décision portera pour les projets déposés après cette date, autorisation pour toutes les procédures dont peuvent relever les projets éoliens.

L'éolien en Bourgogne et en Côte-d'Or

La Côte-d'Or compte 481 MW autorisés pour 212 éoliennes

Le parc éolien des « Useroles » contribue ainsi à la mise en œuvre du schéma régional éolien pour rendre concrète la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté et atteindre l'objectif fixé de 2 100 MW d'ici à 2020 à l'échelle de la région fusionnée.

Contact médias :

DREAL, Fabien GRANGE, responsable mission communication : 03-45-83-22-75 ou 06-29-62-38-15